

Les autorisations de travaux

Les travaux immobiliers sont soumis à autorisation, ce qui permet à la commune de vérifier leur conformité à la réglementation. Avant de commencer ces travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain concerné.

Page modifiée le mardi 1 février 2022 • Données Ville du Mans



Le certificat d'urbanisme

Autorisation d'urbanisme



Le permis de construire

Autorisation d'urbanisme



La déclaration préalable de travaux

Autorisation d'urbanisme



Le permis de démolir

Autorisation d'urbanisme



Le permis d'aménager

Autorisation d'urbanisme

1158

dossiers

C'est le nombre de demandes d'autorisations d'urbanisme - permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir et permis d'aménager - déposées au Mans l'année dernière.

Votre demande d'autorisation d'urbanisme est à adresser à la mairie de la commune où est situé votre projet.

PLUS LOIN

Le Mans s'est doté d'un nuancier qui reprend les couleurs représentatives de la ville. [Découvrez les teintes](#) préconisées pour toute construction neuve ou tout ravalement.